



Lettre de rentrée 2010

publié le 21/08/2011 - mis à jour le 23/12/2017

Descriptif :

Le volet inter-langues de la lettre de rentrée 2010

Sommaire :

- Le travail d'équipe
 - Au collège
 - Au lycée
 - Du côté des examens
 - L'ouverture européenne – Les échanges – La mobilité
 - Les assistants
 - A consulter...
 - A consulter et enrichir...
 - Le plan académique de formation
 - Annexe rentrée 2010
-

Ce courrier de début d'année nous donne l'occasion de souhaiter la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie, et de vous adresser à tous nos encouragements et vœux de réussite pour cette année 2010-2011. A maintes reprises, notamment lors des visites d'inspection, des stages de formation, des réunions d'équipes, nous avons pu mesurer la qualité de votre investissement dans les missions qui sont celles du professeur de langues vivantes.

Cette année scolaire qui s'ouvre est placée sous le signe de changements importants, au collège comme au lycée.

Au collège, la validation du socle commun de connaissances et de compétences en classe de troisième devient obligatoire pour l'obtention du DNB. Nous n'ignorons pas qu'il s'agit là d'une évolution considérable, qui demandera à tous des efforts d'adaptation dans l'intérêt de la réussite des élèves. Soyez certains que nous accompagnerons cette évolution par notre présence à vos côtés, dans toute la mesure du possible.

Au lycée, la mise en place de la réforme en classe de seconde, et en particulier la mise en place des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé, sont au centre de nos préoccupations. Dans cette première année de réforme, il importe d'être particulièrement vigilant pour que la réforme atteigne ses objectifs : un meilleur accompagnement des élèves pour une meilleure formation. Aussi avons-nous décidé de porter une attention soutenue à ces deux points, et ce dès le premier trimestre.

Plus généralement, nous serons attentifs à la mise en œuvre de projets communs, qui donnent davantage de sens aux enseignements proposés.

Nous souhaitons pouvoir continuer à vous accompagner au plus près et vous permettre de mettre en œuvre les changements nécessaires dans les meilleures

conditions possibles.

● Le travail d'équipe

Le travail d'équipe est devenu réalité dans un nombre croissant d'établissements, avec à la clef une vraie réflexion sur la progression des apprentissages des élèves, sur les 4 années du collège puis les 3 années du lycée, ainsi que sur les modalités d'enseignement et d'évaluation.

Les équipes qui se sont engagées dans cette réflexion mettent l'accent sur la cohérence et le sens donné aux apprentissages que les élèves sont ainsi mieux à même de percevoir. Elles soulignent leur plus grande implication ainsi que celle de tous les acteurs. Elles témoignent également, depuis la rénovation de l'enseignement, de leur capacité à partager les compétences développées en langues vivantes avec d'autres disciplines, linguistiques ou non linguistiques. Aussi, convient-il d'amplifier ce travail dans une approche inter-langues mais aussi plus largement interdisciplinaire, et d'établir les passerelles nécessaires à la construction du parcours de formation de l'élève : Histoire des arts, et autres enseignements, bien sûr.

L'objectif d'améliorer la maîtrise des langues vivantes étrangères chez les élèves passe par des pratiques pédagogiques adaptées visant à privilégier les compétences de compréhension et d'expression, notamment à l'oral, en référence aux **programmes** adossés au *Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (CECRL)*. A ce propos, il importe de rappeler que **l'apprentissage de l'oral se construit aussi à partir de l'écrit**. Les objectifs concernent tous les aspects de la communication langagière ; dans tous les cas, les **contenus culturels** constituent une entrée privilégiée dans les apprentissages

Le travail sur l'articulation entre les pratiques pédagogiques et les modes d'organisation de l'enseignement, largement engagé dans l'académie, doit être développé pour une plus grande efficacité des apprentissages. Il concerne notamment :

- **L'organisation en groupes de compétences ou groupes personnalisés** : elle permet des progressions mieux adaptées aux besoins des élèves, indépendamment de la série, du nombre d'années d'apprentissage antérieures, du statut de la langue choisie, de l'organisation par classe.
- **L'introduction de périodes intensives d'enseignement sur une courte ou moyenne durée favorisée sur le plan organisationnel par la globalisation des horaires de LV1 et LV2 en seconde** : elle permet une diversification des modes d'apprentissage et une progression plus rapide des élèves à un moment donné de leur parcours.
- **L'exposition à la langue en classe et en dehors** : elle permet aux élèves d'entretenir et de développer leurs acquis en apprenant à travailler en autonomie hors temps scolaire (échanges individuels ou scolaires, accès des élèves à un espace langues offrant ouvrages et albums de jeunesse, aux outils multimédias, notamment la baladodiffusion, qui leur permettent de trouver un prolongement à l'utilisation des TICE pratiquée avec les enseignants).
- **La mise en place de débats citoyens** : entraînement à la production orale en interaction, mais aussi en continu, à l'argumentation... Il est prévu l'organisation de finales départementales et d'une finale académique, en allemand, anglais, espagnol, dans le prolongement de ce qui s'est fait en anglais et en allemand ces deux dernières années. Des informations vous seront communiquées ultérieurement.
- **Les ateliers de pratique théâtrale** : entraînement à l'expression orale, à la diction, à la mémorisation, à la répétition

L'amélioration des compétences orales des élèves est désormais indissociable du recours au numérique.

De plus en plus de ressources numériques interactives sont aujourd'hui disponibles tandis que des outils comme la diffusion par baladeur offrent des possibilités remarquables.

Le recours au numérique pour :

- ▶ accroître les temps d'exposition à la langue ;
- ▶ enregistrer les élèves, évaluer leurs compétences orales ;
- ▶ augmenter les moments de pratique authentique de la langue ;
- ▶ renforcer les compétences des élèves en compréhension et en expression ;
- ▶ mettre les élèves en contact avec des interlocuteurs à l'étranger ;
- ▶ adapter des réponses pédagogiques aux besoins des élèves : tableaux numériques, espaces numériques de travail, etc. ;
- ▶ renforcer les entraînements individuels avec l'utilisation d'outils nomades : baladeurs, ordinateurs portables, tablettes et manuels numériques, etc.

Le guide pratique de la baladodiffusion – Langues vivantes :

- un exemplaire 'papier' adressé très prochainement dans chaque établissement
- une version numérique en ligne sur [le Portail langues](#)

Le projet langues de l'établissement

(se reporter à la circulaire académique du 27 octobre 2009 sur l'enseignement des langues vivantes, en ligne sur le [Portail Langues](#)).

L'enseignement des langues vivantes est un élément stratégique du projet d'établissement. Il importe de formaliser le projet langues, dans le cadre d'un **travail d'équipe**, afin que soient parfaitement visibles les orientations et priorités retenues pour améliorer la maîtrise des langues vivantes, notamment à l'oral. Il s'agit là d'un **projet disciplinaire articulé au projet d'établissement**.

_ L'élaboration d'un projet langues vivantes pour l'établissement, dans le cadre de son projet global, avec l'appui du conseil pédagogique, s'inscrit dans le contexte de rénovation. La promotion des langues fera l'objet d'un chapitre spécifique du projet d'établissement et la création d'un département de langues sera encouragée, de même le développement des appariements, échanges et séjours linguistiques, notamment à travers les programmes européens.

L'adhésion au dispositif « e-twinning » , lancé par la Commission européenne, ainsi que le recours aux rubriques d'échange des sites [Primlangues](#)  et [Emilangues](#)  favorisent les jumelages et l'ouverture internationale. Pour tout renseignement concernant le dispositif eTwinning, consulter la rubrique [eTwinning sur le site de la MATICE](#) .

Le projet de baladodiffusion trouvera toute sa place dans le projet global.

- ▶ www.eduscol.education.fr, le site pédagogique du Ministère ;
- ▶ www.ciep.fr, le site du CIEP (Emilangues pour les sections européennes et orientales, Primlangues pour l'enseignement à l'école élémentaire)

Au cours de nos inspections, nous serons particulièrement attentifs au projet de l'équipe inter-langues, et plus précisément aux points mentionnés ci-dessus.

● Au collège

○ Programmes et Documents ressources

- ▶ Le programme de langues vivantes étrangères du collège pour le **palier 1**, (B.O hors-série n° 6 du 25 août 2005) est entré en application **à la rentrée 2006**.
- ▶ Le programme de langues vivantes étrangères du collège pour le **palier 2** qui délimite les compétences, contenus linguistiques et culturels du niveau B1 (B.O hors-série n° 7 du 26 avril 2007) est entré en application **à la rentrée 2008**.
- ▶ Les *Documents d'accompagnement des programmes* de collège pour le palier 1, sont à disposition des professeurs dans les établissements et sur le site du CNDP ([la fiche de présentation](#) ; le [document au format pdf](#)).
- ▶ Les *Documents ressources* correspondant aux programmes pour le palier 2 ont été diffusés dans les collèges, sous la forme d'un **DVD pour l'ensemble des langues**, en fin d'année scolaire dernière. Ils constituent des points d'appui très précieux pour une mise en œuvre efficace des programmes.

○ Socle commun, niveau A2 et DNB

Textes référents :

- ▶ La circulaire académique du 25 août 2010 (diffusée aux chefs d'établissement)
- ▶ Le socle commun : BO n°29 du 20 juillet 2006 (enc art)
- ▶ La mise en œuvre du livret de compétences : BO n°2 7 du 8 juillet 2010
- ▶ [Le livret personnel de compétences](#) (pdf), outil de validation
- ▶ Le site académique ([site compétences](#))

La validation du socle commun devient obligatoire pour l'obtention du DNB : cet objectif va donc mobiliser tous les enseignants. Votre expérience ne manquera pas de nourrir la réflexion sur le sujet et nous vous encourageons à la mettre à profit dans le cadre de l'interdisciplinarité.

En effet, la qualité de votre investissement pour mettre en place, ces dernières années, des démarches pertinentes conduisant à la validation de la compétence « Pratique d'une langue vivante étrangère », qui constitue le pilier 2 du Socle commun de connaissances et de compétences, ne peut que servir une démarche commune.

Il importe maintenant de continuer à tout mettre en œuvre pour permettre à tous les candidats de valider le niveau A2, sachant que celui-ci n'est pas un objectif en soi, et que, pour la langue commencée à l'école primaire ou en 6ème, c'est le niveau B1 qui est visé en fin de troisième.

Rappelons que chaque activité langagière fait l'objet d'une évaluation spécifique, que

cette évaluation est continue, qu'elle s'intègre dans une progression pédagogique qui respecte les différences de rythmes d'acquisition des élèves, et ne doit pas donner lieu à la mise en place d'une épreuve ponctuelle particulière. Elle s'effectue en cours de formation, de façon progressive, au fur et à mesure que l'élève atteint les objectifs fixés pour la validation du niveau A2 en fin de palier 1 (objectifs censés être atteints à la fin de la classe de 5ème pour la LV1, à la fin de la classe de 3ème pour la LV2).

Il importe de porter une attention toute particulière aux élèves de 3ème qui, en début d'année scolaire, n'auraient pas atteint le niveau A2 dans la langue commencée à l'école primaire ou en 6ème. La mise en place de dispositifs adaptés et individualisés s'impose alors pour leur permettre de valider le niveau A2 dans la langue qu'ils choisissent en 3ème, aidés dans leur choix par leurs professeurs de langues vivantes. Pour la LV1, il convient d'anticiper sur les besoins spécifiques de remédiation dès la classe de 4ème.

Les grilles de référence, en ligne sur [le site Eduscol](#), constituent des outils précieux

○ Dispositifs particuliers

- ▶ Les dispositifs bilangues : voir Portail langues, ouverture internationale / Dispositifs bilangues : [cahier des charges](#).
- ▶ Les SELO (sections européennes ou de langues orientales) : voir Portail langues, ouverture internationale / Dispositifs SELO : [cahier des charges](#).

● Au lycée

○ Programmes et Documents ressources :

- ▶ [Le programme](#) d'enseignement des langues vivantes étrangères en classe de seconde générale et technologique (encart BO spécial n° 4 du 29 avril 2010) est entré en application à la **rentrée 2010**.
- ▶ Pour la classe de première générale et technologique : se reporter au BO hors série n° 7 du 28 août 2003 (mis en application à la rentrée 2004)
- ▶ Pour la classe de Terminale générale et technologique : se reporter au BO hors série n° 5 du 9 septembre 2004 (mis en application à la rentrée 2005)

○ Réforme du lycée :

▶ **renforcement de l'apprentissage des langues vivantes en classe de seconde**

- La mise en place de groupes de compétences : consulter le Portail langues, Pratiques pédagogiques / Approche par compétences. L'essentiel ne réside pas dans leurs modes d'organisation mais avant tout dans l'entraînement aux 5 activités langagières qui figurent clairement dans les nouveaux programmes, et dans l'évaluation des compétences. Cette modalité permet d'assurer une meilleure continuité des apprentissages et de renforcer le travail d'équipe en langues vivantes, en inter-langues.
- L'enseignement de disciplines non linguistiques (DNL) : il peut être proposé en langue étrangère par un professeur d'une discipline non linguistique obligatoirement titulaire de la certification en langue étrangère (se reporter au Portail langues, ouverture internationale / Dispositifs SELO : [cahier des charges](#))
- Une place accrue pour le numérique dans l'apprentissage des langues vivantes : voir p.2 : 'L'amélioration des compétences orales des élèves est désormais indissociable du recours au numérique'

► **enseignements d'exploration, accompagnement personnalisé** : nous accordons une attention particulière à la contribution des équipes de langues vivantes aux enseignements d'exploration et à l'accompagnement personnalisé. Lors de nos passages dans les établissements, nous nous intéresserons à leur mise en œuvre.

○ Dispositifs particuliers

(consulter le Portail Langues, rubrique '**Ouverture internationale**') :

► Les SELO (sections européennes ou de langues orientales) : voir Portail langues, ouverture internationale /Dispositifs SELO : **cahier des charges**.

► ABIBAC : dispositif **franco-allemand** consistant en un parcours de formation spécifique sanctionné, à l'issue d'un examen unique, par la délivrance simultanée du diplôme **français** du baccalauréat général et du diplôme **allemand** de la *Allgemeine Hochschulreife*. Ce dispositif est présent dans deux lycées de l'académie : lycée Jean Dautet à La Rochelle, lycée du Bois d'Amour à Poitiers.

► ESABAC : dispositif **franco-italien** consistant en un parcours de formation spécifique sanctionné, à l'issue d'un examen unique, par la délivrance simultanée du diplôme **français** du baccalauréat général et du diplôme **italien** de l'Esame di Stato, ouvert à la rentrée 2010, au lycée Victor Hugo à Poitiers.

► BACHIBAC : dispositif **franco-espagnol** consistant en un parcours de formation spécifique, sanctionné, à l'issue d'un examen unique, par la délivrance simultanée du diplôme **français** du baccalauréat général et du diplôme **espagnol** du Bachillerato, ouvert à la rentrée 2010, au lycée Jean Dautet à La Rochelle.

● Du côté des examens

Rappel : les corrections des examens et la participation aux travaux des jurys d'examens constituent une obligation de service.

► **Certifications** : elles sont reconduites cette année en allemand, anglais, espagnol

Rappel : les élèves volontaires germanistes de troisième, seconde ou de première année de lycée professionnel, ou proposés par leur professeur ; les élèves volontaires anglicistes et hispanistes scolarisés en SELO en classe de seconde ou de première année de lycée professionnel peuvent passer la certification aux niveaux A2 et B1.

La certification est proposée par un organisme internationalement reconnu : le Cambridge ESOL pour l'anglais, l'Institut Cervantes pour l'espagnol, la KMK (Conférence des ministres de l'éducation des Länder) pour l'allemand.

On veillera, par la qualité des apprentissages mis en place, à ce que ces certifications permettent à un maximum d'élèves, et notamment à ceux qui ont reçu un enseignement renforcé dans la langue (cursus bilangues, européen), de valider le niveau B1.

Les dates des épreuves de la certification en langues pour la session 2010 ne sont pas encore connues. Elles seront communiquées aux établissements par la division des examens et concours (DEC) du rectorat.

- **Baccalauréat** : une analyse des résultats au baccalauréat pour l'académie est en ligne sur le site grand public de l'académie de Poitiers.

Concernant les interrogations orales, dans un souci du respect des principes d'équité, un rappel des consignes vous sera communiqué en temps utile.

- **BTS** : Les langues prennent toute leur place dans les BTS du domaine tertiaire et industriel.

D'une part, ceux-ci sont le plus souvent à 'référentiel commun européen', d'autre part, l'évolution des pratiques pédagogiques initiée par les réformes des BTS favorise le

rapprochement entre les matières technologiques et linguistiques.

Quelques adresses utiles :

- [Référentiel BTS Commerce International](#) (pdf)
- [Référentiel du BTS Assistant de Manager](#) (pdf)
- [Référentiel du programmes LVE du BTS STI](#) (pdf)

2011 verra l'uniformisation des épreuves de certification en langues adossées au Cadre européen sous forme de CCF pour les BTS industriels. Les référentiels de certification des BTS tertiaires offrent par contre des modalités diverses d'évaluation selon les spécialités qui appellent une concertation des équipes. C'est pourquoi une journée d'harmonisation des pratiques (relativement à l'approche et l'évaluation par compétences) concernant tous les BTS tertiaires a été planifiée au PAF dans la rubrique « *publics désignés* » sous le titre : « *nouveaux référentiels de langues inter langues B.T.S* ».

La mutualisation des ressources et des sujets d'examen sur l'espace collaboratif Portées 3 reste une procédure privilégiée d'échanges entre les enseignants de toutes les séries de BTS. Pour tout renseignement contacter : christiane.millet@portees.fr

La certification complémentaire : elle s'adresse à des **professeurs** des disciplines non linguistiques. L'objectif est de permettre à des enseignants de **valider des compétences** particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours. Trois secteurs disciplinaires sont concernés : les arts, l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, le français langue étrangère (B.O. n° 39 du 28 octobre 2004). L'examen qui se déroule en général en mai est mis en place dans l'académie pour ceux qui font acte de candidature. Les inscriptions se font en fin d'année (novembre, décembre) auprès de la DEC (Division des examens et concours).

Il est important de diffuser l'information auprès des professeurs des disciplines non linguistiques, de les encourager à valider leurs compétences dans une langue étrangère, afin de contribuer à enrichir le vivier des enseignants titulaires de la certification.

La certification leur permettra de dispenser leur enseignement dans une langue étrangère étudiée par leurs élèves, en lien avec les professeurs de langues.

● L'ouverture européenne – Les échanges – La mobilité

L'apprentissage des langues vivantes trouve son application pratique dans les échanges, qu'ils soient individuels et collectifs, qu'ils concernent les élèves, les enseignants ou les autres membres de la communauté éducative. Ces échanges doivent reposer sur des projets bien construits, contribuant ainsi à la « **construction d'une citoyenneté européenne** », quatrième objectif de la démarche de pilotage pédagogique de l'académie de Poitiers.

Au lycée général et technologique, on développera **un partenariat avec un établissement scolaire étranger**. Ce partenariat, à inscrire au projet d'établissement, devra favoriser la mobilité des élèves, sous forme de séjours ou de périodes d'études effectués dans l'établissement étranger partenaire et validés dans le cursus scolaire. On pourra s'inspirer en la matière du partenariat franco-allemand (cf note de service n°2006-184 du 21 novembre 2006 relative à la validation de l'année de seconde passée dans un établissement scolaire allemand – B.O n° 44 du 30 novembre 2006)

La Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la

Coopération (DAREIC) accompagnera dans ce sens les établissements scolaires. Le site de la [DAREIC](#), sur l'espace pédagogique de l'académie, affiche les différents dispositifs et les actions de coopération internationale et notamment européenne.

● Les assistants

Nous accueillons cette année 98 assistants. **Le rôle du professeur contact** de chaque établissement est primordial pour leur intégration et leur suivi, celui-ci doit également faire preuve de vigilance concernant la **date de retour du dossier de demande d'assistant**. Ce dossier se présente sous forme d'un cahier des charges qui parvient à l'établissement de manière électronique courant décembre. Il doit être retourné au rectorat dans le courant du mois de janvier. Il est indispensable de le renseigner avec soin, la qualité du projet présenté par l'équipe pédagogique est un des critères importants retenus pour l'attribution des postes : l'implantation d'un support assistant dans les établissements est liée à un engagement des équipes. L'examen des dossiers fait l'objet d'une attention particulière.

Rappelons que le nombre de supports budgétaires alloués à l'académie ne permet pas de couvrir les besoins exprimés, malgré la qualité des dossiers présentés. Une rotation est toujours privilégiée afin de satisfaire l'ensemble des établissements.

L'assistant est prioritairement affecté à la mise en œuvre de cours de conversation organisés sous l'autorité des professeurs.

Des informations à disposition des assistants et des équipes (accueil, informations générales, formation pédagogique) ont été mises en ligne sur le serveur académique ([Portail langues](#)) par les professeurs relais, Madame FY, Monsieur ELIE, qui sont à l'interface entre les assistants et les établissements.

● A consulter...

► **Le PIA (portail intranet académique)** : vous trouverez des informations concernant votre métier, après vous être identifié sur la page grand public du site de l'académie de Poitiers (cliquer sur intranet dans le tableau du site)

► **Votre adresse mail académique** : les informations transitent par ce canal, d'où la nécessité de consulter très régulièrement la boîte de réception de votre courrier académique.

► **Les sites MATICE**, notamment :

- **Les environnements numériques de travail** (ENT).
Offerts à tous les membres de la communauté scolaire, ils constituent la nouvelle forme de réseau, facilitent l'accès personnalisé aux ressources, services et données, la communication au sein de la communauté, le suivi des élèves. Ils donnent sens et cohérence aux démarches pédagogiques.
 - **Les animations CRDP-CDDP** : consulter la rubrique « animations TICE » du site de la MATICE
-

● A consulter et enrichir...

Le Portail langues, un espace d'information et de contributions pour :

- rendre lisible la politique académique avec ses priorités, spécificités, originalités
- partager l'information
- mutualiser réflexions et expériences
- conforter la démarche inter langues et favoriser la rencontre entre les disciplines

Le Portail langues, enrichi des sites disciplinaires :

- un outil incontournable à l'activité pédagogique de tout enseignant de langues vivantes
- un espace à consulter très régulièrement et à enrichir (vous pouvez nous adresser vos contributions)

Une nouvelle rubrique à découvrir !

Des séquences filmées en cours de langues...

« Développer l'oral »

● Le plan académique de formation

Les actions de formation ont été mises en place pour répondre au mieux aux besoins des enseignants, dans le cadre des réformes en cours. Des efforts notoires sont réalisés par les formateurs pour animer ces moments privilégiés de partage d'expériences et de pratiques que sont les stages. Il ne s'agit nullement d'imposer de quelconques modèles, mais bien plutôt de proposer des pistes de réflexion, des expériences et exemples concrets.

L'enseignant qui participe à un stage se doit de diffuser les informations recueillies, et de rendre compte du contenu du stage à ses collègues de langues

Le Plan Académique de Formation est en ligne sur [le site du rectorat](#) 

Vous avez accès au descriptif des offres de formation (vous vous inscrivez), des demandes de formation d'établissement (vous êtes inscrit par le chef d'établissement), des stages à public désigné (vous êtes désigné par le responsable de l'action et n'avez pas à vous inscrire)

La présence aux stages est obligatoire : en cas d'absence (pour raisons de santé ou cas de force majeure), **il convient de prévenir les services de la formation continue et l'IA-IPR de la discipline.**

En ce début d'année scolaire, nous vous exprimons notre reconnaissance pour la qualité de votre investissement, votre implication dans la formation des élèves et l'évaluation des acquis, à tous les niveaux du cursus scolaire : DNB, certification, baccalauréat, BTS.

A tous, nous souhaitons une excellente année !

Les IA-IPR de langues vivantes de l'académie de Poitiers

 [La lettre de rentrée 2010, le volet inter-langues](#) (PDF de 96.6 ko)
Fichier téléchargeable.

Rappel de quelques principes généraux

● Annexe rentrée 2010

Il importe de :

- ▶ maintenir des exigences en cohérence avec le niveau d'enseignement et les programmes correspondants ;
- ▶ solliciter et entraîner la mémoire de façon très régulière (lexique, structures, conjugaisons, passages d'un texte, du support retenu ...) ;
- ▶ avoir le souci de faire travailler une langue authentique, précise, nuancée ;

- ▶ donner des consignes précises, des orientations claires et fondées ;
- ▶ distinguer ce qui relève de l'entraînement d'une part, des pratiques d'évaluation d'autre part ;
- ▶ éviter l'utilisation abusive de photocopies, fiches de compréhension et autres qui évitent bien souvent la confrontation des élèves au support, le cheminement d'une compréhension autonome, par la prise de parole notamment, et l'accès au sens (que le professeur a préalablement analysé) ;
- ▶ se garder d'une appréhension réductrice du terme de 'communication'. Si la vie courante peut servir à l'apprentissage dans une réalité quotidienne, elle ne saurait constituer l'unique point de référence. La réalité de l'aire culturelle concernée, tout autant que sa dimension imaginaire à travers littérature, arts... sont des domaines qui permettent d'ouvrir l'élève à des différences fécondes indispensables à la formation de citoyens responsables (Préambule commun, programmes de collège, Palier 1) ;
- ▶ utiliser tous les outils à disposition permettant l'exposition à la langue, le développement des compétences orales (TICE...baladodiffusion...) ;
- ▶ effectuer des choix pédagogiques efficaces en termes d'appropriation de connaissances et de compétences, tout en privilégiant la dimension créative inhérente à tout projet.
Enfin, il paraît nécessaire de rappeler quelques points concernant l'attitude à adopter lors des **interrogations orales du baccalauréat**. Ce sont là des évidences, mais sur lesquelles il convient d'insister afin que ces principes soient respectés par tous les examinateurs :
- ▶ accueillir le candidat dans un climat de bienveillance, et le mettre à l'aise ;
- ▶ ne faire aucune remarque malveillante sur la liste ou les textes qui la composent ;
- ▶ expliquer, si nécessaire, le déroulement de l'épreuve, ou répondre aux questions éventuelles des candidats ;
- ▶ respecter les différents temps de l'épreuve selon la série ;
- ▶ lors de l'exposé du candidat, ne pas laisser transparaître de sentiments négatifs qui donneraient une impression d'ennui ou de lassitude ;
- ▶ ne pas interrompre le candidat pour lui faire corriger une faute ou lui poser une question d'ordre grammatical ;
- ▶ ne poser aucune question de culture générale : auteurs, œuvres, histoire... Valoriser le candidat qui montre des connaissances culturelles, mais ne pas pénaliser celui qui n'en a pas ;
- ▶ ne pas attendre du candidat une analyse de texte, l'objectif étant que le candidat s'exprime en continu et rende compte du document qu'il présente ;
- ▶ ne pas transformer l'entretien en 'tribunal' où le candidat devrait corriger les fautes de langue commises pendant son exposé ;
- ▶ tendre quelques perches pour relancer l'entretien en aidant le candidat à préciser ou approfondir ce qu'il a dit ;
- ▶ lors de l'entretien aider le candidat à dire ce qu'il sait sur le sujet et l'amener à exprimer ses goûts en utilisant la première personne ;
- ▶ évaluer positivement la « prise de risque » : valoriser par exemple le candidat qui essaie de faire une phrase complexe, mais qui trébuche sur une conjugaison...

► à la fin de l'épreuve, ne jamais communiquer la note au candidat.

Enfin, faut-il le préciser : arriver à l'heure !

 **Annexe à la lettre de rentrée 2010 -volet inter-langues-** (PDF de 17.9 ko)

Fichier téléchargeable



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.